



– OBJECTIF 34 –  
DÉVELOPPER L'OFFRE CULTURELLE ET SPORTIVE

CONTEXTE

**DEVELOPPER UNE NOUVELLE APPROCHE DE LA CULTURE A L'ECHELLE REGIONALE**

Le droit à la culture a été consacré dans la Loi création, architecture, patrimoine (LCAP) du 16 juillet 2016. C'est une prise en compte de chaque individu dans sa spécificité, quelle que soit son origine, sa situation, ses possibilités d'accès à la culture. La Région entend appliquer ce principe, pour construire une Normandie soucieuse de garantir une culture exigeante et qui s'adresse au plus grand nombre.

La compétence relative à la culture est une compétence partagée. La Région entend agir comme animateur de ses territoires et faire de la culture une question incontournable du développement.

Le projet régional culturel 2017-2021 vise à promouvoir la culture comme un investissement pour l'avenir, pour l'économie et avant tout pour l'humain. Il s'inscrit au cœur des politiques de la collectivité en contribuant au développement économique, à l'attractivité de la Normandie, à la réussite des jeunes normands, et à l'aménagement du territoire dans toute sa diversité.

Le développement du numérique nécessite une adaptation des supports, des contenus, et des habitudes des publics. L'outil numérique pourra être une solution à une meilleure diffusion et à une meilleure répartition de l'offre culturelle sur l'ensemble du territoire. Autre grande révolution autour de la culture, la transdisciplinarité et plus généralement les expériences innovantes qui seront soutenues par la Région.

Dans la perspective d'ouvrir toujours davantage la culture sur les territoires, des accords de coopérations interrégionales permettront de favoriser le montage des productions et la circulation des œuvres à l'échelle du grand ouest.



## – OBJECTIF 34 – DÉVELOPPER L'OFFRE CULTURELLE ET SPORTIVE

### SOUS-OBJECTIFS

#### DEVELOPPER UNE NOUVELLE APPROCHE DE LA CULTURE A L'ECHELLE REGIONALE

##### TRAVAILLER A LA MISE EN RESEAU DES ACTEURS

Favoriser la vitalité et la diversité de la création, ainsi que la circulation des œuvres sur les territoires (et hors région)

- Accompagner les artistes pour assurer des meilleures conditions de création, de production et de diffusion, par des aides aux artistes et aux établissements implantés sur le territoire contribuant ainsi à l'enrichissement d'une offre de qualité accessible à tous.
- Accompagner la vitalité des établissements de création et de diffusion par un soutien au réseau des établissements labellisés, par l'aide à la structuration de pôles ressources.
- Encourager et soutenir les réseaux : développer de nouveaux réseaux et conforter l'existant, conforter les expériences de mutualisation et de coopération.
- Soutenir le développement des tiers lieux et des lieux collectifs : en s'appuyant sur la dimension transdisciplinaire et sur des modèles économiques plus autonomes.

#### AGIR POUR UNE REPARTITION EQUILIBREE SUR LE TERRITOIRE

Mettre en œuvre un aménagement culturel du territoire équilibré et volontariste.

- Contribuer à proposer une offre de diffusion de qualité sur le territoire : La Normandie dispose d'un riche réseau de salles dédiées au spectacle vivant ; dans cette perspective, tendre vers des conventions pluripartites et pluriannuelles afin de garantir un soutien durable.
- Mettre la culture au cœur du dialogue avec les territoires : La loi NOTRe réaffirme la compétence partagée en termes de culture. Dans une démarche d'aménagement du territoire, il est prévu d'initier de nouveaux dispositifs de contractualisation pour accompagner les initiatives et démarches locales et permettre à tous les territoires de disposer d'une diversité culturelle et d'une capacité à innover.

#### REPONDRE AUX BESOINS DES HABITANTS ET DES SPECIFICITES TERRITORIALES

Inscrire les droits culturels au cœur du projet politique ; préserver, restaurer et valoriser le patrimoine

- contribuer à la rencontre entre les artistes, les lieux culturels, les œuvres et les publics avec une attention particulière en direction des territoires, des publics les plus éloignés de l'offre culturelle.
- Préserver et mettre en valeur le patrimoine
- Accompagner les grands projets régionaux : cluster Normandie médiévale, classement des plages
- Vivre le patrimoine : dynamiser l'appropriation et la valorisation des lieux patrimoniaux par le prisme de la création contemporaine



– OBJECTIF 34 –  
DÉVELOPPER L'OFFRE CULTURELLE ET SPORTIVE

CONTEXTE

**PERMETTRE A TOUS LES NORMANDS D'ACCEDER A LA PRATIQUE SPORTIVE**

Avec plus de 7 600 clubs et 700 000 licences fédérales délivrées en Normandie, le sport représente un levier majeur d'attractivité pour la Normandie et d'animation et de vitalité pour ses territoires. C'est aussi un outil au service de l'épanouissement de la population, de l'inclusion sociale et de l'éducation des jeunes.

La Normandie compte plus de 16 500 équipements sportifs, soit un taux d'équipement proche de la moyenne nationale (50,1 équipements pour 10 000 habitants). Ce parc d'équipements est vieillissant, un grand nombre ayant été construit avant 1975.

Aujourd'hui encore très marquée par la tutelle de l'Etat sur le mouvement sportif, la gouvernance du sport en France va évoluer avec l'adoption en 2018 de la loi sur le sport, accordant plus d'autonomie et de responsabilités aux fédérations et aux acteurs locaux.

Le paysage du sport en France va, par ailleurs, être marqué dans les prochaines années par la préparation de l'accueil des Jeux Olympiques 2024.

Au-delà de ce contexte, les habitudes évoluent et en Normandie, comme ailleurs et, même si la pratique au sein des associations sportives reste très largement installée, les pratiques autonomes se développent.

L'ensemble de ces éléments doit inviter à repenser collectivement l'articulation des interventions des collectivités pour le sport.



– **OBJECTIF 34** –  
DÉVELOPPER L'OFFRE CULTURELLE ET SPORTIVE

**SOUS-OBJECTIFS**

**PERMETTRE A TOUS LES NORMANDS D'ACCEDER A LA PRATIQUE SPORTIVE**

L'ensemble des Normands doit pouvoir accéder à la pratique sportive. Celle-ci doit se dérouler dans un environnement de qualité. C'est pourquoi, il convient de renforcer le maillage territorial d'infrastructures sportives et de moderniser ces infrastructures. Plus précisément, il s'agit de :

- Doter les zones carencées en équipements sportifs
- Moderniser les équipements existants

Au-delà des infrastructures, il convient de développer des actions permettant d'encourager et de favoriser la pratique sportive pour tous les publics.

**FAIRE DU SPORT UN LEVIER DE FEDERATION SUR LES TERRITOIRES ET FAIRE EMERGER LA NORMANDIE COMME TERRE D'EXCELLENCE SPORTIVE**

Dans un souci de renforcement de l'excellence de la Normandie et d'animation et de fédération sur les territoires, il convient de valoriser et soutenir les clubs et événements qui contribuent à la vitalité des territoires, en :

- Accompagnant les clubs, les sportifs et les événements
- Favorisant l'émergence d'un maillage cohérent et complémentaire de grands équipements